

# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

Séance du 16 décembre 2020

Délibération  
n°214-2020  
Point 4.1

### Point 4.1 de l'ordre du jour

#### Attribution d'ordinateurs portables à des étudiants de l'Unistra

##### EXPOSE DES MOTIFS :

Dans le cadre de la politique de lutte contre la fracture numérique et dans le contexte particulier de la pandémie Covid 19, l'université développe différentes actions pour accompagner les étudiants. Dans ce cadre les ordinateurs portables décrits ci-après ont vocation à être attribués à des étudiants :

- 100 PC acquis par l'Unistra / Direction du numérique sur crédits de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)
- 500 PC octroyés à l'Unistra par la Région Grand Est
- 200 PC octroyés à l'Unistra par la Fondation de l'Université de Strasbourg, dons à celle-ci de la société SOCOMEC.

Les PC acquis par l'université, non destinés à intégrer le bilan de l'établissement sont inscrits en charges et non en immobilisations.

Les PC octroyés par la région Grand Est et la Fondation Unistra ne feront pas l'objet d'une inscription à l'inventaire de l'établissement, étant inventoriés par ces deux structures.

Un suivi de ces PC remis sera réalisé sous forme de liste (comportant le nombre de PC et leur valeur) tenue à jour par la Dnum.

Après un appel adressé à l'ensemble des étudiants, par la messagerie électronique, par le site web de l'université et relayé sur les réseaux sociaux, par les composantes et les assistantes sociales de l'université et du CROUS les critères d'attributions aux étudiants sont les suivantes :

- critères sociaux si toutes les demandes ne peuvent pas être couvertes : échelon de bourse, ou situation sociale particulière étudiée par une commission ad hoc composée de deux représentants de l'université et d'un représentant de la fondation.

- critères d'assiduité. Il sera vérifié que l'étudiant demandeur était bien présent aux examens et/ou TD pendant l'année lorsque les enseignements et examens se déroulaient en présentiel.
- exclusivité du dispositif : pas de demande multiple au titre des différents dispositifs de l'université ou du CROUS pour l'acquisition ou le don d'un ordinateur, non bénéficiaire d'un ordinateur au titre du plan lycée classes 4.0 mis en place par le Conseil régional.

**Délibération :**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve l'attribution d'ordinateurs à des étudiants de l'Unistra selon les modalités décrites ci-dessus.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	27
Nombre de voix pour	22
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	1
Ne participe pas au vote	4

**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 17 décembre 2020

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT